

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Provinciale
Indépendante de RUTANA

DECISION N° 001/CEPI RUTANA DU 02 DECEMBRE 2009 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ELECTORALES
COMMUNALES INDEPENDANTES



**LA COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE INDEPENDANTE DE
RUTANA ;**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/22 du 18 Septembre 2009 portant révision de la Loi
n° 1/015 du 20 Avril 2005 portant Code Electoral, spécialement en son
article 38 alinéa 3 ;

Vu le Décret n° 100/22 du 20 Février 2009 portant organisation et
fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante,
spécialement en ses articles 16 à 18 ;

Vu le Décret n° 100/38 du 13 mars 2009 portant nomination des
membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

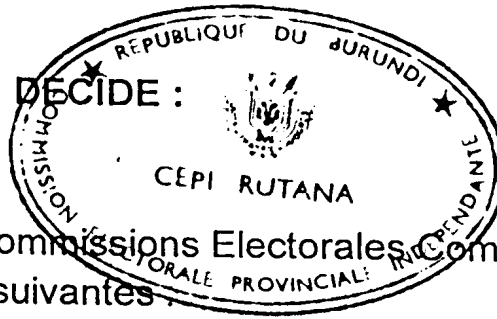
Vu le Règlement d'ordre intérieur de la Commission Electorale Nationale
Indépendante ;

Vu l'arrêté n° 004/CENI du 12 Novembre 2009 portant Révision de
l'arrêté n° 003/CENI du 05 Novembre 2009 portant nomination des
membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Vu l'arrêté n° 005/CENI du 21 Novembre 2009 portant Remplacement et
Rectification des noms de certains membres des Commissions
Electorales Provinciales Indépendantes ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

(Handwritten signatures)



Article I :

Sont nommés membres des Commissions Electorales Communales Indépendantes les personnes suivantes :

COMMUNE	NOM ET PRENOM	FONCTION
BUKEMBA	Abbé BIZIMANA Fulgence NITEREKA Emmanuel HAKIZIMANA Hilde NDAYIRAGIJE Nazaire UWIMANA Faustine	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GIHARO	SIBOBANDEMYE Pontien Abbé MINANI Oscar NDANZAKO Crescence NZOJIBWAMI Nestor KWIZERA Médiatrice	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GITANGA	NIGARURA Emile HAGABIMANA Gaudence BIZINDAVYI Daniel NIVYZA Jacqueline NTIHARIRIZWA Tharcisse	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
MPINGA-KAYOVE	BUCUMI Richard HABONIMANA Fidèle BARIBUNYIHE Berthile Abbé NYANDWI Barthélémy NIJENAHAGERA Jeanne	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
MUSONGATI	Abbé YAMUREMYE Juvénal HAVYARIMANA Fulgence NDAYISHIMIYE Adélaïde SINDAMUKA Zabulon BAYAGAHINO Joséphine	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
RUTANA	SINZUMUNSI Anicet DUDU Doda HAVYARIMANA Gratien NDIHOKUBWAYO Anaclet NYANDWI Rose	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

Article II :

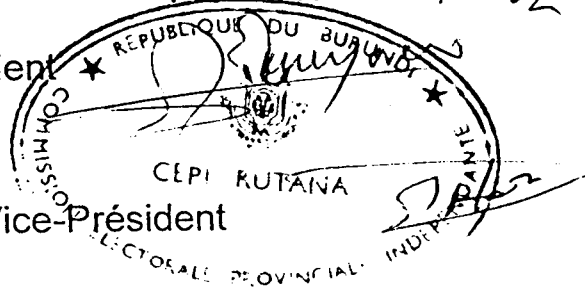
Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article III :

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sera affichée au bureau de la Province RUTANA et aux bureaux de toutes les communes de la Province.

Fait à RUTANA, le 02/02/2009

EMERIYO Emile, Président



NTAHIRAJA Evariste, Vice-Président

NTIRAMPEBA Geneviève, Chargé du matériel

Abbé BURIHABWA Gilbert, Membre

NIYONZIMA Marie Rose, Membre

NGENDABAKANA Gaspard, Membre